

## SOCIÉTÉ

# La politique... C'est quoi ça ?!

**La politique n'est pas un métier, c'est une activité que l'on pratique selon notre temps libre qui est payée pour le temps que l'on y passe et qui empêche donc d'être sur le lieu de travail. Nous avons interviewé une élue qui est, entre autre, conseillère générale pour mieux comprendre les implications de l'engagement politique.**

### *Scoop : Depuis quand faites-vous de la politique ?*

Depuis 18 ans : je suis conseillère générale depuis 1994, j'ai été conseillère régionale de 1998 à 2008, je suis maire de Saulieu depuis 2008 et vice présidente du parc régional du Morvan depuis 2007.

### *Comment cette idée vous est elle venue ?*

Par intérêt pour les affaires et les questions publiques et par volonté de m'y engager.

### *Selon vous, que faut il pour faire ce métier ?*

De l'intérêt pour la gestion des affaires publiques, beaucoup de patience, de la compréhension et savoir écouter les autres.

### *Quel sont les avantages et les inconvénients de l'engagement politique ?*

Les aspects positifs tiennent au sentiment de participer à la vie des gens, d'améliorer leurs quotidien, de se sentir utile.

Les aspects négatifs sont que ses propres soucis passent au second plan. On prend sur sa vie professionnelle et personnelle. La famille subit les inconvénients d'une activité très prenante.

### *Quel sont les horaires, les lieux et les rythmes de travail ?*

Il n'y a pas d'horaires fixes, vous pouvez être sollicité à n'importe quelle heure, n'importe quel jour, et toute l'année. Le travail se pratique autant dans un bureau que chez les gens, mais aussi en extérieur (entreprise, chantier...)

### *Cette activité a-t-elle (selon vous) de l'avenir ?*

L'idéal serait que tout citoyen puisse exercer la fonction d'élue pendant un temps, pour plus de démocratie, de



Séance au Conseil général : les élus sont rassemblés pour travailler sur des questions dont ils s'occupent.

crédit photo CG 21

transparence, et de compréhension du rôle et de la fonction d'élue.

### *Pour être élu, faut il appartenir a un parti précis ?*

Pas dans des élections locale, mais dès que l'on se présentent a des élections plus importante, comme les législative, il est avantageux d'avoir un parti derrière soi.

### *Vous a-t-on sollicité pour une des 500 signatures ?*

Oui, mais je n'ai signé pour aucun parti car mon équipe comprend des gens de droite et de gauche. J'aurais l'impression de les trahir en votant pour un parti spécifique.

**Merci madame la Conseillère générale d'avoir bien voulu répondre à nos questions.**

*Justine Joutey-Loisier, 5e*

### **Pourquoi les 500 signatures ?**

Lorsque Charles De Gaulle décide d'instaurer l'élection présidentielle au suffrage universel en 1962, la question d'une présélection des candidats est évoquée. L'objectif est d'écarter toute candidature fantaisiste et d'éviter de se retrouver avec une

centaine de candidatures. Une règle simple est donc instaurée : pour pouvoir se présenter, un candidat doit obtenir 100 signatures d'élus. Entre 1965 et 1974, le nombre de candidats n'a cessé d'augmenter. En conséquence, une réforme des

parrainages est entreprise en 1976. Désormais, pour pouvoir se présenter, un candidat doit réunir non plus 100, mais 500 signatures d'élus provenant d'au moins 30 départements différents (50 signatures maximum par département).